

3^{ème} plan de rigueur, Nous n'en voulons pas : Abandon de l'austérité

Paris le 23 février 2012

Après l'échec du « sommet de crise » du 18 Janvier 2012, dont l'objectif était l'annonce de mesures d'austérité partagées avec les confédérations syndicales, le Président de la République a défini de nouvelles dispositions de rigueur dans le cadre de son intervention publique, dimanche 29 Janvier 2012.

C'est bien un nouveau plan d'austérité décidé à l'encontre des salariés (actifs – retraités – chômeurs) !

Parmi les mesures annoncées :

Un cadeau de 13,6 milliards d'€ pour les patrons, transféré sur l'impôt

Au nom de la réduction du coût de travail et de la compétitivité des entreprises, la cotisation de Sécurité Sociale pour les Allocations Familiales (uniquement employeurs) serait exonérée jusqu'à 2,1 SMIC (près de 3 000,00 euros mensuels) et réduite jusqu'à 2,4 SMIC !

Ce petit cadeau de 13,6 milliards pour les patrons serait compensé par une hausse de la TVA de 1,6 % (portée à 21,2 %) à charge de tous les consommateurs, c'est-à-dire essentiellement les salariés actifs – retraités – chômeurs !

« TVA sociale » ou « Antisociale », chacun appréciera !

Exigée par l'Union Européenne, le FMI et la Banque Centrale Européenne, ce « transfert de charge » de « cotisations sociales » vers l'impôt traduit concrètement l'exigence du patronat de démanteler l'édifice de la Sécurité Sociale, généralisée en 1945.

Il faut rappeler le début de l'article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945, qui fonde cette généralisation de la Sécurité Sociale :

« Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

OUI, à Force Ouvrière, nous le réaffirmons, la « politique familiale » (pour reprendre les termes du Président de la République) n'est pas une variable d'ajustement dans le cadre de l'impôt, mais bien une des branches de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire un droit, assise sur le travail c'est-à-dire alimentée par un salaire différé, les cotisations.

Après la contre-réforme des retraites en 2010, prévoyant une réforme systémique du financement des retraites, ce transfert du financement des allocations familiales vers l'impôt constituerait un nouveau coup porté contre la Sécurité Sociale, alors que chacun peut en mesurer la place en termes de solidarité et d'égalité des droits.

Une généralisation de la flexibilité sur les salaires

Au nom de la compétitivité et de l'emploi, l'annonce gouvernementale permettrait aux patrons d'adapter le temps de travail et le salaire à la conjoncture et aux besoins des entreprises (hausse de la durée du travail avec maintien du salaire, baisse du salaire avec maintien de la durée du travail ... tous les coups seraient permis !).

Avec l'officialisation du « chantage à l'emploi »,

il s'agit en réalité d'imposer « entreprise par entreprise » la baisse des salaires.

A défaut d'un accord patrons-syndicats dans les deux mois, la loi viendrait légaliser cette dérogation permanente aux droits collectifs, par voie d'accord majoritaire dans les entreprises, dérogation opposable au Code du Travail, aux conventions collectives, mais aussi aux salariés.

Ainsi, l'obligation de l'accord individuel du salarié concerné par une modification substantielle de son contrat de travail serait supprimée ! Déjà, de manière accélérée, un projet de loi est examiné au Parlement, pour une application immédiate !

Avec cette dérèglementation organisée et généralisée, c'est une étape supplémentaire mais décisive contre les droits collectifs des salariés (organisés selon le principe de faveur) déjà mis à mal par la capacité de dérogation, octroyés par la loi du 20 Août 2008.

Les travailleurs ne sont pas dupes !

Ces mesures annoncées renforcent l'arsenal des décisions prises pour faire payer la facture de la crise aux salariés en France, comme en Grèce, en Belgique, en Espagne et dans tous les États en Europe.

Aujourd'hui, c'est une évidence, la baisse du salaire (direct et indirect), l'aggravation du chômage, la réduction du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages, le démantèlement des conditions de travail, ... tout cela conduit à la spirale de la récession économique et de la régression sociale.

Annoncées à la veille d'échéances électorales politiques, ces mesures ne nous feront pas dévier de notre indépendance syndicale.

En refusant de nous immiscer dans cette campagne ce qui conduirait à soutenir directement ou non tel ou tel candidat, nous réaffirmons que les intérêts particuliers des salariés et leurs revendications ne subissent pas de trêve !

Dès à présent, FO réaffirme les revendications qui devraient permettre de rassembler tous les salariés.

NON AU HOLD-UP SUR LA SECURITE SOCIALE !

STOP AU DEMANTELEMENT DES DROITS COLLECTIFS !

AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

ABANDON DE L'AUSTERITE !

